

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

M. Dominic Perri  
Arrondissement de Saint-Léonard

#### Vice-présidences

M<sup>me</sup> Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M<sup>me</sup> Valérie Patreau  
Arrondissement d'Outremont

#### Membres

M<sup>me</sup> Caroline Braun  
Arrondissement d'Outremont

M<sup>me</sup> Julie Brisebois  
Village de Senneville

M<sup>me</sup> Daphney Colin  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

M<sup>me</sup> Nathalie Goulet  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartier

M. Enrique Machado  
Arrondissement de Verdun

M<sup>me</sup> Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet  
Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension

M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela  
Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 août 2023

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE236793002

**Conclure une (1) entente-cadre avec Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de réfection, de mise aux normes, de restauration et de construction de bâtiments de la Ville de Montréal, pour cinq (5) ans avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois. Pour un montant de 4 607 142,19 \$, taxes incluses (Contrat 3 839 285,16 \$ + contingences 767 857,03 \$) - Appel d'offres public (23-19921) - (1 soumissionnaire).**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

## Mandat SMCE236793002

*Conclure une (1) entente-cadre avec Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de réfection, de mise aux normes, de restauration et de construction de bâtiments de la Ville de Montréal, pour cinq (5) ans avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois. Pour un montant de 4 607 142,19 \$, taxes incluses (Contrat 3 839 285,16 \$ + contingences 767 857,03 \$) - Appel d'offres public (23-19921) - (1 soumissionnaire).*

À sa séance du 2 août 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 août 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la gestion de projets immobiliers (DGPI) du Service de la gestion et planification des immeubles ont expliqué que la présente entente-cadre permettra de réaliser divers projets de maintien d'actif, de rénovation, de mise aux normes et de restauration patrimoniale. Il s'agit à la fois de professionnels en architecture et en ingénierie afin notamment de faire la préparation de plans et devis, de demande de permis, de documents de soumission ainsi que la surveillance. Les travaux ne sont pas encore tous identifiés, mais ils se limitent aux projets réalisés par la DGPI.

L'appel d'offres pour ce dossier décisionnel a été publié le 8 mai et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 juin 2023, à la suite d'un report de date, publié par voie d'addenda. Malgré les sept preneurs du cahier des charges, la Ville n'a reçu qu'une seule soumission. Parmi les raisons de désistement évoquées, certains ont cité leurs

engagements dans d'autres projets, l'un n'avait pas reçu son Autorisation des marchés publics (AMP) et un autre a présenté ses documents en retard. En ce qui a trait à l'offre déposée par Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-Conseils inc., qui a été jugée recevable par le comité de sélection, celle-ci présentait un écart de (-0,1 %) avec la dernière estimation.

Compte tenu de ce résultat, favorable à la Ville, le Service a conclu en recommandant de poursuivre la démarche d'octroi avec l'adjudicataire.

Les explications étant à la satisfaction des membres, la Commission n'avait pas de question.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Division de protection d'actifs et d'aménagement du Service de la gestion et planification des immeubles pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :*

**À l'égard du mandat SMCE236793002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**